



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

armée

Question au Gouvernement n° 2130

Texte de la question

DÉFENSE NATIONALE

M. le président. La parole est à M. Alain Marty, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Alain Marty. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Le Livre blanc de la défense et de la sécurité nationale, la loi de programmation militaire fixent les budgets et les effectifs de la défense. Le Livre blanc tenait compte de notre intervention au Mali. Depuis, nous intervenons en Centrafrique ; notre présence est renforcée dans la bande Sahélo-Saharienne. Depuis, nous intervenons en Irak et, sans doute, bientôt en Syrie ; nous luttons contre le virus Ebola ; nos forces participent à l'effort de sécurité sur notre territoire ; nous envisageons de déployer des drones en Ukraine si les Allemands font de même ; notre présence au Liban est plus que jamais nécessaire.

Depuis le Livre blanc, depuis la loi de programmation militaire, le monde a changé, des menaces jugées improbables sont bien réelles. Il faut aujourd'hui faire de la défense une priorité de l'action politique. Nous le devons à nos militaires et aux Français, inquiets.

Le maintien sans aucune restriction du budget de la défense est indispensable, mais cela n'est pas suffisant : il faut faire plus.

Il n'est pas responsable, face aux menaces nouvelles qui sont devant nous, de réduire nos forces et de dissoudre à nouveau des régiments. L'annonce de dissolutions est quelque chose d'excessivement douloureux. Profitons du fait qu'elles n'aient pas été annoncées pour instaurer un moratoire. Ne réduisons pas nos forces, la situation internationale, la sécurité des Français l'exigent. C'est aussi une marque de respect vis-à-vis des militaires.

Je vous livre une conviction profonde : ne réduisons pas le format de nos armées ; maintenons notre outil de défense ! Nous serons à vos côtés pour assumer ces choix devenus indispensables devant les menaces du monde. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Jean-Yves Le Drian, ministre de la défense. Dans quelques instants, monsieur le député, je serai devant la commission de la défense de votre assemblée pour présenter le projet de budget de la défense pour 2015. Je vous confirme que la loi de programmation militaire sera intégralement respectée et que les annonces qui avaient été faites seront intégralement tenues. Le budget de la défense pour 2015 sera de 31,4 milliards, comme en 2013, 2012, et 2011. Il y a donc une permanence de l'effort de la nation pour sa défense et sa

sécurité.

Les menaces que nous constatons, les interventions que nous faisons avec beaucoup de professionnalisme correspondent exactement à ce qui avait été initié dans le Livre blanc, dans lequel nous mettions en lumière à la fois les risques de la faiblesse et les menaces de la force pour avoir un outil cohérent. Nous avons tenu à ce que la loi de programmation militaire maintienne les trois objectifs fondamentaux de notre défense que sont la sécurité, la protection de notre territoire, la dissuasion et la capacité d'intervention et de projection. Tout cela était bien dans le Livre blanc et dans la loi de programmation militaire.

Cela impose aussi, vous avez raison de le souligner, des mesures de restriction et de contrainte en termes de personnel. Elles seront proposées dans les jours qui viennent, mais nous veillerons à ce que nos capacités opérationnelles ne soient pas menacées par ces choix et que, au contraire, la capacité de nos forces soit maintenue, en particulier par le renforcement de la préparation opérationnelle qui, jusqu'à présent, manquait beaucoup. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2130

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [2 octobre 2014](#)